



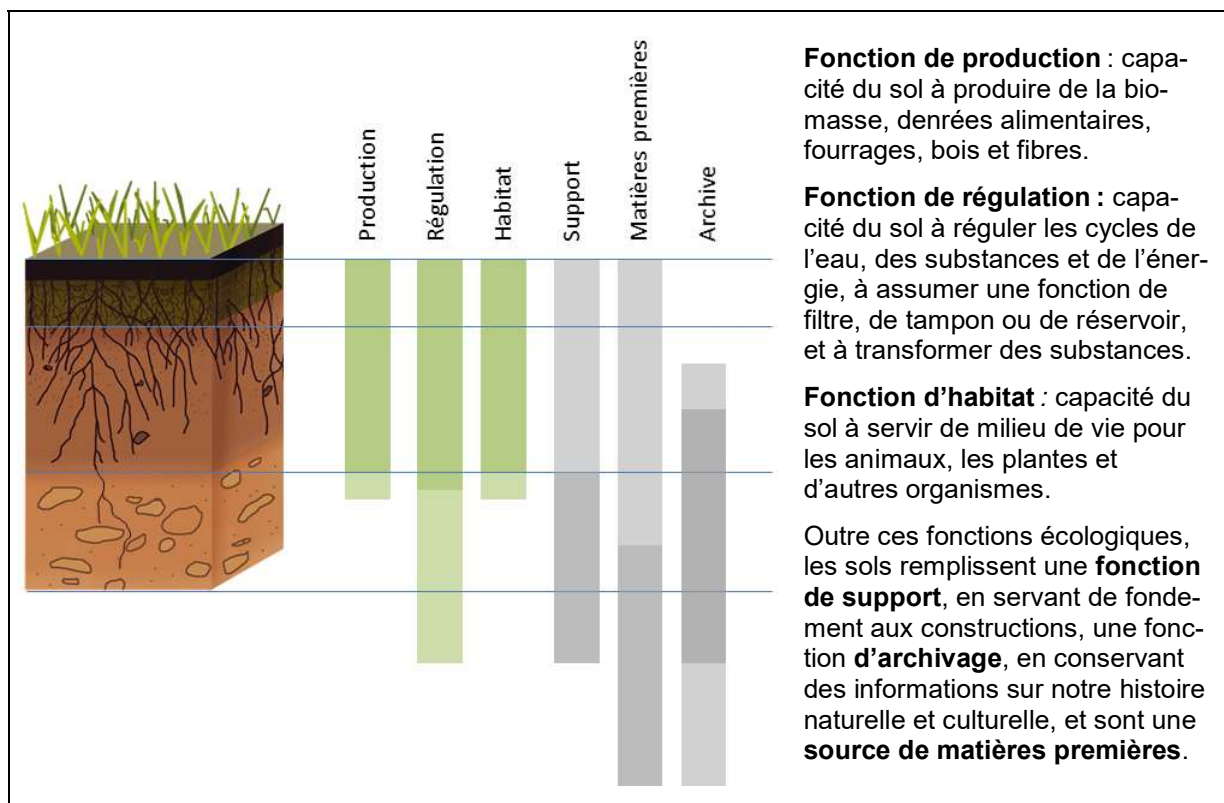
Fiche

8 mai 2020

Stratégie nationale sur les sols

Les sols forment une ressource rare et non renouvelable d'une grande valeur écologique et économique. Ils remplissent de nombreuses fonctions et fournissent des services d'une importance vitale pour la société tels que la production de denrées alimentaires, la filtration de l'eau potable et la régulation du climat grâce au stockage du CO₂ et de l'eau. Or la gestion actuelle des sols n'est pas durable. Ces derniers subissent des dégradations dues aux activités de construction, à l'érosion, à la compaction et à la pollution. La Stratégie Sol Suisse, adoptée par le Conseil fédéral le 8 mai 2020, doit servir de cadre de référence pour la gestion des sols afin que les générations futures puissent aussi bénéficier des nombreux services fournis par cette ressource.

Plus qu'une simple surface, le sol est une ressource qui remplit de nombreuses fonctions. Les fonctions de production, de régulation et d'habitat des sols suisses subissent actuellement des atteintes irréversibles dues aux activités de construction, à l'érosion, à la compaction et à la pollution.



Lorsque les sols sont imperméabilisés par le béton ou l'asphalte, ils perdent leurs fonctions écologiques et ne peuvent plus fournir leurs services à la société. Leur capacité à produire des denrées alimentaires s'amenuise, les coûts de production de l'eau potable augmentent, la fréquence des crues à la suite de précipitations intenses s'accroît, les stocks de CO₂, gaz à effet de serre nuisible pour le climat, se réduisent et des îlots de chaleur se forment dans les villes. Ces pertes sont irréversibles car la formation de nouveaux sols est un processus très lent : la constitution d'un centimètre de sol nécessite environ 100 ans.

La Stratégie Sol Suisse entend contrer ces tendances. Elle vise une utilisation des sols qui garantit durablement les fonctions de ces derniers afin que les générations futures puissent également bénéficier des services fournis par les sols. La Stratégie Sol Suisse a été élaborée conjointement par les Offices fédéraux de l'environnement, du développement territorial et de l'agriculture, en concertation avec d'autres offices fédéraux concernés (Offices fédéraux des routes, de l'énergie et de topographie) ainsi qu'avec les cantons. Le Conseil fédéral l'a adoptée le 8 mai 2020.

La Stratégie Sol Suisse poursuit **six objectifs** :

1. **Réduction de la consommation de sol.** L'objectif de zéro consommation nette de sol en Suisse est visé à l'horizon 2050. La consommation de sol pour les constructions reste autorisée ; toutefois, si elle génère une perte des fonctions du sol, celle-ci doit être compensée par des réhabilitations de sol autre part.
2. **Prise en considération des fonctions des sols dans l'aménagement du territoire.** Afin de rendre la consommation de sol compatible avec le développement durable, les fonctions du sol sont prises en considération lors de la planification et de la pesée des intérêts. Les informations pédologiques nécessaires sont disponibles (cf. fiche Centre de compétences sur les sols et cartographie des sols).
3. **Protection des sols contre les atteintes persistantes.** L'utilisation du sol n'entraîne pas d'atteintes physique, chimique ou biologique qui pourraient affecter de manière persistante les fonctions du sol et donc sa fertilité. L'état actuel et la vulnérabilité du sol sont pris en considération lors de son utilisation afin de préserver les fonctions écologiques et donc la fertilité de ce dernier.
4. **Restauration des sols dégradés.** Les sols dégradés sont restaurés et valorisés partout où cela est possible et proportionné afin qu'ils puissent à nouveau remplir les fonctions typiques pour leur station et qu'ils retrouvent leur fertilité.
5. **Sensibilisation à la valeur et à la vulnérabilité du sol.** Lorsque le sol est perçu comme une ressource vitale précieuse, fragile et qui n'est pas illimitée, les mesures en faveur de sa gestion durable sont bien acceptées.
6. **Renforcement de l'engagement international.** Le bien-être social et économique de la Suisse dépend de la préservation des sols sur le territoire national et à l'étranger (importations de denrées alimentaires, effets sur le climat, etc.). C'est pourquoi la Suisse s'engage au niveau international en faveur d'une gestion durable des sols.

La Stratégie Sol Suisse constitue la base de la préservation à long terme des fonctions du sol, et sert ainsi de référence pour la révision du Plan sectoriel des surfaces d'assolement, le Centre de compétences sur les sols ainsi que la stratégie de cartographie des sols. En parallèle à la Stratégie Sol Suisse, le Conseil fédéral a également adopté le 8 mai 2020 ces instruments et conditions nécessaires à la gestion durable des sols.